

ACADEMIE DE PARIS

**LYCÉE D'ETAT SAINT-EXUPÉRY
MANTES-LA-JOLIE**

CARNET de NOTES

de M SAPÉ Philippe

Elève de la classe de

6A4

Année scolaire 1967-1968.

Ce carnet, document scolaire à conserver, doit rester propre ;
il faut le protéger, dès maintenant, par une couverture

Année scolaire 1967-1968

CARNET de NOTES

de SAPÉ Philippe

Classe 6A4

Qualité demi-pensionnaire

Signature du Père,

Signature de la Mère,

ADRESSE DES PARENTS :

9 rue Gambetta

GARGENVILLE 78

ROLE DU CARNET DE NOTES

Le livret est destiné à renseigner les familles sur la conduite, le travail et les résultats des élèves, qui doivent le tenir régulièrement à jour.

Les parents sont instantanément priés d'en exiger la présentation fréquente et de la signer au moins une fois par mois.

La vérification des notes et le contrôle des signatures sont assurés par l'administration de l'établissement.

REGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE

TENUE

Les élèves doivent se présenter au Lycée en tenue vestimentaire normale. Pour les jeunes filles, le port du pantalon est autorisé et même conseillé par temps de grand froid. Le survêtement, les chaussures de gymnastique et les « blue-jeans » ne sont pas tolérés. Une blouse blanche en coton est recommandée aux filles comme aux garçons, pour les travaux pratiques dans les classes du 2^e cycle.

Sous peine d'exclusion, il est interdit de fumer dans les salles de classe, couloirs, toilettes, dortoirs et aux abords du Lycée. L'autorisation de fumer est exceptionnellement accordée aux élèves internes et demi-pensionnaires des grandes classes, par MM. les surveillants généraux, à des heures données et dans un secteur déterminé de la cour.

ORDRE ET PROPRETE

Il est interdit de tracer des inscriptions sur les tables, sur les murs, de jeter des papiers dans les classes, les cours et les couloirs. Toute dégradation entraîne des sanctions disciplinaires et des réparations qui engagent la responsabilité des parents.

DISCIPLINE

MOUVEMENTS ET RECREATIONS

A 8 h 30 et 13 h 40, les élèves se mettent en rang aux emplacements indiqués dans la cour et attendent que les Professeurs viennent les chercher pour monter. A la deuxième sonnerie, tous les élèves doivent avoir gagné leur salle, où sont dirigés vers les salles de permanence.

LES RETARDATEURS NE SERONT PAS ADMIS A REJOINDRE LEURS CLASSES. Ils devront se rendre en Permanence. Des retards répétés entraînent une sanction disciplinaire.

Pendant les interclasses, les élèves attendent leur Professeur dans la salle et n'ont pas à circuler inutilement dans les couloirs.

Afin de ne pas déranger les classes, les internes n'ont plus aucun accès aux études d'internat après 8 h 20 et 13 h 40. Ils doivent se munir de leurs vêtements de sport en partant et, les jours de sortie, déposer leur valise aux emplacements prévus.

Dans la cour, l'allée côté Stade est interdite aux élèves sauf pour la mise en rang. Par temps de pluie, les garçons demi-pensionnaires resteront sous les préaux, les internes rejoindront leurs bâtiments respectifs et les filles demi-pensionnaires se mettront à l'abri au rez-de-chaussée. En aucun cas, elles ne doivent pénétrer dans une salle de classe. Ceux qui se trouveront au Réfectoire après le deuxième service pourront y rester jusqu'à la sonnerie.

ETUDE SURVEILLÉE DE DEMI-PENSION

De 12 h 15 à 13 h 15, des études surveillées sont réservées aux élèves désireux de travailler en SILENCE. De même, à partir de 16 h 30, les demi-pensionnaires sont accueillis dans des études jusqu'à l'heure du départ.

INFIRMERIE

En cas d'indisposition sérieuse, tout élève doit se présenter, accompagné d'un camarade, au bureau de la Surveillance générale. Les internes ne peuvent être admis à l'infirmerie que munis de leur fiche qu'ils doivent prendre au bureau de la Surveillance générale. Les externes et demi-pensionnaires prendront un billet auprès de M. le surveillant général.

ABSENCES

L'appel est effectué à toutes les heures. Après une absence de courte ou de longue durée, l'élève ne peut être admis en classe que s'il est en règle avec l'Administration.

Le Service de la Surveillance générale délivre un billet d'entrée sur présentation d'une excuse des parents ou d'un certificat médical de non contagion. Les délais d'évitement seront rigoureusement respectés en cas de maladie contagieuse. Les cartes de visite ne sont pas acceptées, les élèves sont en possession d'un imprimé spécial « Motif d'absence », délivré par le Lycée. Lorsqu'un élève ne peut rejoindre le Lycée, les parents doivent téléphoner et confirmer par lettre le motif de l'absence. Si après 48 heures d'absence, le Lycée n'a pas été informé, les parents recevront une demande de réponse. Il incombera au parent de faire diligence sans attendre le rappel. Les demandes de dispense d'Education Physique accompagnées d'un certificat médical sont soumises à l'approbation du médecin examinateur. Un certificat médical sera fourni lorsque l'absence durera 4 jours ou plus.

ASSURANCES

Il est rappelé que l'assurance de tout élève est absolument obligatoire. En cas d'accident dans le Lycée, l'Administration du Lycée doit être immédiatement avertie et, en particulier, la surveillante générale de service. (Certificat médical en deux exemplaires exigés, dont un sera restitué, avec le rapport d'accident et des témoins).

N. B. — La déclaration d'accident à l'assurance n'exclut en rien la déclaration à la Sécurité Sociale, à effectuer dans les délais imposés.

COOPERATIVE

La cotisation à la Coopérative est un geste de solidarité. Elle est fixée à 10 F pour l'année par élève, et 15 F pour deux frères ou sœurs ou plus, élèves au Lycée.

Le montant est à verser sans retard à Coopérative Scolaire, Lycée Saint-Exupéry, Mantes-la-Jolie. C.C.P. Paris n° 9 363-57 (sans oublier d'inscrire sur le talon du chèque du mandat, le nom et la classe de l'enfant). Tout élève qui n'aura pas réglé sa cotisation fin décembre se verra sollicité en espèces dans le courant du mois de janvier 1966.

VACCINATIONS

Il est rappelé que la production des certificats de vaccination (variole, diphtérie, B.C.G.) est obligatoire. Un délai d'un mois est accordé pour la régularisation des dossiers.

BULLETINS TRIMESTRIELS

Le bulletin offre dans la colonne de gauche des indications nouvelles à interpréter comme suit

- + = Proposition d'inscription au Tableau d'Honneur
- = Refus d'inscription au Tableau d'Honneur.
- Absence de signe = Abstention du Professeur.
- R = Réprimande demandée au Conseil de classe.

F = Félicitations
E = Encouragements
Av = Avertissement
Bl = Blâme

Demandés au Conseil de Discipline.

Les familles sont invitées à considérer que ces indications constituent un essai d'information directe par chaque Professeur et correspondent à son **impression générale personnelle** sur l'élève. Son intérêt est évident. La décision finale, prise à la majorité, s'inscrit dans la partie inférieure gauche du bulletin. Aucun duplicata de bulletin ne peut être délivré. En cas de nécessité, faire établir des copies dactylographiées qui seront certifiées conformes par l'Administration du Lycée.

CARNETS DE NOTES INDIVIDUELS. RELEVES DE NOTES

Tout élève doit avoir son carnet à tout moment avec lui. Il y consigne les notes obtenues en classe (devoirs et leçons). Il le tient à la disposition de ses Professeurs et de ses Parents qui sont invités à le consulter fréquemment, à le signer, et à le confronter avec le relevé de Notes que l'Administration du Lycée leur fera parvenir directement dans le courant et en fin de trimestre. Les Surviseurs contrôlent périodiquement la tenue du carnet. Si l'élève ne peut pas produire son carnet à la demande de MM. et Mmes les Professeurs et Surviseurs, il sera puni. Celui qui aura falsifié ses notes sera passible du Conseil de Discipline. En cas de perte, l'élève doit immédiatement en informer MM. les Surviseurs généraux. Le nouveau carnet sera remis à l'élève contre la somme de 1,50 F. Le carnet de notes **doit être proprement couvert**, de cellophane de préférence.

COMPOSITIONS

Au fur et à mesure qu'elles seront fixées par les Professeurs, les dates des compositions doivent être portées sur le cahier de textes de la classe, et sur le cahier de textes personnel.

SANCTIONS

Les fautes graves sont sanctionnées immédiatement d'une exclusion temporaire ou définitive. **Le manque de discipline** (bavardage, désordre, mauvaise tenue) ou **de travail** (deçous non sués, devoirs non remis) fait l'objet d'un rappel à l'ordre immédiat de la part du Professeur. La multiplication des observations entraîne une retenue. Elles sont comptabilisées par l'Administration sur la fiche de l'élève.

Trois retenues entraînent une exclusion de 2 jours.

Cinq retenues

de 8 jours.

A la sixième retenue Traduction devant le Conseil de Discipline.

L'élève doit apporter son carnet de notes en venant effectuer sa retenue, le motif de la retenue doit être inscrit sur le carnet de notes. Un élève absent, en retenue sans motif valable, ne sera pas réadmis en classe le lundi matin.

RENSEIGNEMENTS DIVERS. RECEPTIONS

Monsieur le Proviseur MARDI et VENDREDI, de 10 h à 12 h.

Madame le Censeur LUNDI et SAMEDI, de 10 h à 12 h.

Messieurs les Surviseurs généraux JEUDI matin.

Mesdemoiselles les Surviseures générales JEUDI après-midi.

Service social et Contrôle médical le mercredi, de 10 h à 12 h.

Information sur les carrières et Orientation professionnelle Service du BUS, le deuxième et le quatrième lundi de chaque mois, de 17 h à 18 h.

DISPOSITIONS RELATIVES A L'EDUCATION PHYSIQUE 199-67

PRESENCE

Les horaires d'éducation physique sont inscrits à l'Emploi du Temps de chaque classe, étant bien entendu que l'**assiduité aux cours** d'Education Physique sur l'emploi du temps, est obligatoire.

Seul un médecin peut dispenser un élève pour un temps bien déterminé. L'élève doit se présenter ensuite au médecin scolaire pour une contre-visite. S'il ne reprend pas les cours, lorsque sa dispense est terminée l'élève est porté absent.

L'indisposition passagère pour une seule séance nécessite la notification des parents par lettre que l'élève remet lui-même à son Professeur avant le cours. A ce moment, suivant l'avavis du Professeur il doit se rendre en permanence.

En aucun cas un élève ne quitte le Lycée pendant sa dispense, même si celle-ci couvre plusieurs séances. Toute absence irrégulière sera sanctionnée.

TENUE

La tenue d'Education Physique est obligatoire. Elle comporte pour les garçons :

Un short, un maillot à manches longues, une paire de chaussures spéciales (basket, tennis ou training d'athlétisme). Le survêtement est fortement conseillé et doit être marqué au nom de l'élève.

Pour les filles Tenue identique. Les pantalons, blue-jeans, fuseaux sont interdits. Le survêtement sportif est de rigueur et devient indispensable à tous par mauvais temps. Il doit être marqué au nom de l'élève.

DISCIPLINE

Avant les cours, les élèves attendent en rang dans le Lycée et ne rentrent sur le stade que suivant l'ordre de leur Professeur. Les déplacements sur le stade se font toujours suivant le même trajet, aussi bien à l'aller qu'au retour, après la séance. Il est donc absolument interdit de

- traverser la piste,
- traverser le terrain d'honneur,
- marcher sur les pelouses,
- de couper les espaces de jeux et les plateaux bitumés.

Les élèves qui ne respecteront pas ces directives seront l'objet de sanctions.

Les mesures prévues pour les installations construites dans l'enceinte du Lycée restent valables. Pour les installations municipales et le gymnase qui font partie intégrante de l'établissement

Aucun élève ne peut pénétrer sur le stade ou dans le gymnase en dehors des cours normaux d'Education Physique et en l'absence du Professeur.

Il est interdit de venir aux séances d'éducation physique en empruntant l'**entrée du stade par le parking** ou l'entrée donnant accès aux vestiaires par l'avenue A-Camus.

A la fin d'un cours d'Education physique, les élèves doivent obligatoirement revenir dans l'enceinte du Lycée pour sortir ensuite par les issues prévues à cet effet.

En conséquence, il est interdit

- de quitter le stade ou le gymnase par l'avenue A-Camus,

— par l'entrée du stade donnant sur le parking.

Les consignes relatives à la discipline sur les lieux de travail seront données par chaque professeur, mais tout élève doit savoir que les vestiaires ne sont faits que pour se mettre rapidement en tenue. Ne pas laisser aux vestiaires de l'argent ou des objets de valeur. Les élèves ne seront pas autorisés à revenir au vestiaire pour chercher un objet quelconque oublié (mouchoir ou lacet, etc.).

Le matériel d'éducation physique, soumis à un contrôle constant, doit être rangé soigneusement, selon les directives des Professeurs.

Ces dispositions, faciles à suivre pour le bien des élèves eux-mêmes, sont fondées sur le respect d'un ordre élémentaire. Il appartient à chacun de les appliquer fermement.

Mois de d'Octobre

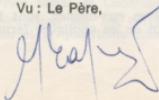
Nom de l'Elève SAPÉ PHILIPPE

Classe 6A4

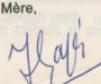
DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques	20.	16-13-13	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles		15-12-9-11,5	
5. Philosophie			
6. Histoire	12-	19.	
7 Géographie			
8. Français dictée	10-6-18-12-16		
9. — rédaction.		13,5-14,5	
10. — récitation	12	11	
11 Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais	4-	4	
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu : Le Père,



La Mère,



Mois de Novembre

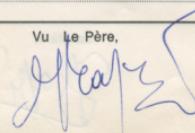
Nom de l'Elève SAPÉ PHILIPPE

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques	16,5-20-18-15-18,5		
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles		16-	
5. Philosophie			
6. Histoire	15-		
7 Géographie	16,5-	47-	
8. Français dictée	16-14,5-18-16-18		
9. — rédaction	16-12-13%		
10. — récitation	13%		
11 Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais	18-	13-7-	
16. Espagnol			
17 Dessin		9	
18. Educ. musicale	10	13-11,5	
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu : Le Père,



La Mère,



Mois de décembre

Nom de l'Elève Sapé Philippe

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1. Mathématiques	19 - 15 -	16 - 15 - 20 - 19 -	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles		13 - 5	
5. Philosophie			
6. Histoire	10 - 13 - 17 - 20	12 -	
7 Géographie		17 -	
8. Français <i>dictée</i>	12 -	17 - 16 -	
9. — <i>recitation</i>	12 -	1	
10. — <i>rédaction</i>	14 -		
11 Latin <i>gramma</i>	12 -		
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais	17 -		
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale	11 - 5		
19. Travaux manuels		10	
20. Educ. physique	12		

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de Janvier

Nom de l'Elève SAPÉ Philippe

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques	16 - 19 - 20 - 19 - 13 -	19 - 19 -	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles		12 - 10 - 7 -	
5. Philosophie			
6. Histoire	14 -		
7 Géographie	16 - 17 -	9 - 5 -	
8. Français <i>dictée</i>		20 - 20 - 17 -	
9. — <i>recitation</i>			
10. — <i>rédaction</i>			
11 Latin		13 - 16 - 13 - 9 - 11 -	
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais	15 -		
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale	14		
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de Février

Nom de l'Elève SAPÉ philippe

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1. Mathématiques	14.	15,5 - 15 - 16	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles	3,5		
5. Philosophie			
6. Histoire	14	12	
7. Géographie	14		
8. Français dictée		16	
9. — rédac.			
10. — écrit.			
11. Latin thème	12	17	
12. — Version			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais	8 - 18 - 19 -	19,5	
16. Espagnol			
17. Dessin		12	
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de Mars

Nom de l'Elève Sapé Philippe

Classe . 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques	19 - 18 - 13 - 18,5 - 20	20	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles	11,5	5,5 - 5	
5. Philosophie			
6. Histoire	12		
7. Géographie	18		
8. Français rédac.	14		
9. — récit.			
10. — dictée	18,5 - 6	14,5	
11. Latin thème	8,5 - 18 - 10,5 - 17,5 - 16		
12. — Version	14 - 13,5		
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17. Dessin			10,5
18. Educ. musicale		13	
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu : Le Père,

La Mère,

Mois de Avril

Nom de l'Elève SAPÉ Philippe

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1. Mathématiques	<u>13-12-20-12-</u>	<u>10</u>	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles			
5. Philosophie			
6. Histoire			
7. Géographie			
8. Français <u>rédac.</u>	<u>13-5-</u>		
9. — <u>récit.</u>			
10. — <u>rédac.</u>	<u>15-</u>		
11. Latin <u>version</u>			
12. — <u>thème.</u>	<u>19-17-15-10</u>		
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17. Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de Mai

Nom de l'Elève SAPÉ Philippe

Classe 6A4

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques		<u>16-14-16-</u>	
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles		<u>12-9-</u>	
5. Philosophie			
6. Histoire			
7. Géographie			
8. Français <u>dicté.</u>	<u>14-</u>		
9. — <u>rédac.</u>			
10. — <u>récit.</u>			
11. Latin <u>thème.</u>	<u>9-11-</u>		
12. — <u>version.</u>			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais		<u>18-</u>	
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de JuinNom de l'Elève SAPÉClasse 6 AL

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1. Mathématiques			
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles	<u>9%</u>	<u>11.</u>	
5. Philosophie			
6. Histoire			
7. Géographie			
8. Français			
9. —			
10. —			
11. Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17. Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de _____

Nom de l'Elève _____

Classe _____

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1. Mathématiques			
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles			
5. Philosophie			
6. Histoire			
7. Géographie			
8. Français			
9. —			
10. —			
11. Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17. Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de

Nom de l'Elève

Classe

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques			
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles			
5. Philosophie			
6. Histoire			
7 Géographie			
8. Français			
9. —			
10. —			
11 Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu Le Père,

La Mère,

Mois de

Nom de l'Elève

Classe

DISCIPLINES	NOTES (0 à 20)		OBSERVATIONS des Professeurs
	LEÇONS	DEVOIRS	
1 Mathématiques			
2. Physique			
3. Chimie			
4. Sciences naturelles			
5. Philosophie			
6. Histoire			
7 Géographie			
8. Français			
9. —			
10. —			
11 Latin			
12. —			
13. Grec			
14. Allemand			
15. Anglais			
16. Espagnol			
17 Dessin			
18. Educ. musicale			
19. Travaux manuels			
20. Educ. physique			

OBSERVATIONS

Vu : Le Père,

La Mère,

COMPOSITIONS

MATIERES	1 ^{er} TRIMESTRE		2 ^e TRIMESTRE		3 ^e TRIMESTRE		MOYENNE	NOMINATIONS sur 20
	Note	Place	Note	Place	Note	Place		
Mathématiques	12	19	13	12	25	10	12,75	
Physique								
Chimie								
Sciences naturelles	16	6 ^e	3 ^e	3,1 ^e				
Philosophie								
Histoire	12	12 ^e	14	7 ^e	32	5 ^e	14,5	
Géographie	17	1 ^e	14	6 ^e	35	2 ^e	16,5	2 ^{ième} place
French	11,5	15 ^e	11,5	10 ^e	24	8 ^e	11,5	
—	13,5	8 ^e						
—	12	9 ^e	12	8 ^e	23	9 ^e		
Latin	12	15 ^e	25	4 ^e			12,33	
—	14	16	28	12 ^e			12,33	
Grec								
Allemand								
Anglais	17	5 ^e	11,5	17				
Espagnol								
Dessin	9	28 ^e						
Education musicale	11,5	18 ^e	10	28	9 ^e	13		
Travaux manuels	10	19						
Education physique	12	8 ^e						

Moyenne générale

Dates	DECISIONS DU CONSEIL DE CLASSE OU DU CONSEIL DE DISCIPLINE	Signature des Parents
	OBSERVATIONS DE L'ADMINISTRATION	

IMPRIMERIE
MANTAISE
13, avenue de la
République
78 MANTES-LA-JOLIE
TÉL. 471885 +
81100